



SERVICE DE PRESSE

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE - 141, avenue du Maine - 75680 PARIS Cedex 14 - Tél.: 01 40 52 84 70 - Fax.: 01 40 52 84 71

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris le 2 février 2016

Logement: l'objectif de VISALE n'est pas de remplacer la GUL!

Pour mémoire, l'Accord National Interprofessionnel signé à l'unanimité le 18 avril 2012 par les organisations syndicales et patronales précisait que "*Sécuriser l'accès ou le maintien dans le logement des salariés et favoriser la mobilité professionnelle*" relève des missions d'Action Logement.

L'accord prévoyait "*ou une généralisation dans le secteur locatif privé de la Garantie des Risques Locatifs (GRL)*" - un dispositif initié et piloté par les organisations syndicales et patronales représentées dans Action Logement – "*ou de développer, à défaut, tout dispositif de même nature dans un cadre maîtrisé par les partenaires sociaux.*"

Le produit VISALE voit le jour dans la continuité de cet engagement de 2012 dont FO était signataire et qui articulait l'accès au logement avec l'accès à l'emploi. Un engagement qui se fixait comme objectif de faciliter les parcours résidentiels et professionnels tout en prenant en compte les difficultés d'accès au logement *privé* qui peuvent entraver l'accès à l'emploi, rencontrées surtout par les jeunes en insertion professionnelle et ce, dans un contexte de pénurie de logements sociaux, notamment en zones tendues.

Pour FO, en aucun cas, le produit VISALE ne peut se substituer à la création d'une Garantie Universelle des Loyers (GUL) prévue par la loi ALUR et qualifiée par certains de "sécurité sociale du logement", une mesure qui a soulevé par ailleurs, bien des passions... La mise en place d'une GUL, qui devait relever de la solidarité nationale, a été, quant à elle, au bout du bout, "écartée" par le gouvernement Valls en 2014, contrainte budgétaire oblige...

Anne BALTAZAR
Secrétaire Confédérale

☎ 06 86 95 52 06

✉ anne.baltazar@force-ouvriere.fr

[Tapez ici]

[Tapez ici]

[Tapez ici]